



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France

Question écrite n° 40701

Texte de la question

L'annonce mardi 11 juin de l'alliance entre British Airways et American Airlines pour former le premier réseau aérien mondial constitue un handicap supplémentaire pour notre compagnie nationale et risque de modifier les relations aériennes européennes. M. Pierre Remond demande à Mme le secrétaire d'Etat aux transports de lui préciser s'il existe des dangers de déréglementation sur les accords entre les autorités européennes et américaines à la suite de cette alliance commerciale et l'interroge sur les choix éventuels et commerciaux analogues à ceux précités qu'entendent opérer le Gouvernement et la compagnie nationale afin de maintenir le niveau de compétitivité et de rentabilité de ses lignes sur le réseau mondial.

Texte de la réponse

L'annonce d'une alliance entre American Airlines et British Airways est un événement très important pour le transport aérien. Il s'agit, en effet, d'un rapprochement entre les premier et cinquième transporteurs mondiaux de nature à créer un ensemble qui, avec les autres partenaires de ces transporteurs, réaliserait annuellement un chiffre d'affaires de plus de 200 milliards de francs et transporterait quelque 200 millions de passagers. Cet événement s'inscrit dans un contexte général de globalisation des réseaux et de rapprochement des entreprises afin de répondre aux défis de la libéralisation. Face à cette situation, la France bénéficie d'atouts importants car elle dispose de capacités aeroportuaires pour répondre aux besoins du marché international et du marché domestique le plus important d'Europe. Par ailleurs, les premiers résultats encourageants du redressement d'Air France ont permis à la compagnie nationale de relancer activement la recherche d'un partenaire transatlantique pour améliorer sa position concurrentielle sur le marché américain et lui donner les moyens d'être l'un des acteurs majeurs du transport aérien mondial. Pour importante qu'elle soit, cette alliance ne remet pas en cause la politique menée par le Gouvernement depuis un an. Elle incite au contraire à soutenir les efforts de restauration de la compétitivité du groupe Air France, à valoriser les infrastructures aeroportuaires et à développer le marché du transport aérien français.

Données clés

Auteur : [M. Remond Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40701

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 1996, page 3621

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4858